

Aider ceux qui ne l'ont pas (vraiment) demandé : le travail d'un SASE

Fadoua Messaoudi

DANS **LES POLITIQUES SOCIALES** 2021/3 (N° 3-4), PAGES 47 À 57
ÉDITIONS **SERVICE SOCIAL DANS LE MONDE**

ISSN 1374-1942

DOI 10.3917/lps.213.0047

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2021-3-page-47.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Service social dans le Monde.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Aider ceux qui ne l'ont pas (vraiment) demandé : le travail d'un SASE

Fadoua Messaoudi

Centre d'Anthropologie, Sociologie, Psychologie (Université Saint-Louis)

Le « travail sur autrui », dans nos sociétés libérales-individualistes, c'est-à-dire celles qui accordent une importance morale à l'individu et à son autonomie (Ehrenberg, 2012), suppose idéalement d'« accompagner » ou de « faire avec » le bénéficiaire (1). Il s'agit de chercher à favoriser le plus possible l'autonomie de la personne, en essayant d'éviter l'utilisation de la contrainte, ou du moins de n'y avoir recours qu'en dernier ressort. Cet idéal est toutefois fréquemment mis à mal par la pratique. L'intervenant social est souvent tiraillé entre des exigences contradictoires qu'il doit tenter de concilier : être à la fois celui qui cadre et celui qui crée un lien de confiance, celui qui favorise l'autonomie et celui qui protège la personne malgré elle, « dans son intérêt ». Pour ce corps de métier, que d'aucuns qualifieraient de « métier impossible », en suivant Freud (l'enjeu étant d'aider la personne à s'aider elle-même), résoudre ces dilemmes ou faire face à ces situations impossibles relève de la gageure. Et pour cause : en raison du caractère singulier et complexe de chaque situation rencontrée par les professionnels, le travail social se caractérise par une forte composante conjoncturelle propre aux « professions à pratique prudentielle » (Champy, 2015).

À partir de la situation de la famille Demol tirée des résultats d'une recherche doctorale en cours (2), je propose dans cet article de montrer comment les intervenants sociaux d'un Service d'accompagnement socio-éducatif (SASE) de Bruxelles s'emploient à intervenir auprès d'un public qui ne l'a pas (vraiment) demandé. Je confronte la thèse d'une « autonomie-condition » (Ehrenberg, 2012) à la façon dont elle est pratiquée en situation. Pour cela, je montre d'abord comment les pratiques des intervenants sociaux sont affectées par la nature de la relation qui les lie à leur public ; j'expose ensuite comment ils cherchent à intervenir pour induire un changement chez les bénéficiaires, en (ré)interprétant

en permanence à qui ils ont affaire ; enfin je présente, à l'aide de la métaphore d'un match de football mobilisée par Norbert Elias, comment, par ce travail de repérage, ils se repèrent en fait au sein d'une « configuration ».

1. L'aide spécialisée, ou comment les professionnels se sentent piégés dans la relation

Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), l'aide dirigée vers les jeunes est de deux ordres : l'aide sociale générale et l'aide spécialisée. La première suppose une demande spontanée et est dispensée par les services dits « de première ligne » (CPMS, crèches, CPAS, etc.). La seconde est mise en œuvre après une négociation contractuelle autour d'un programme d'aide établi par une autorité mandante, le Service d'Aide à la jeunesse (SAJ) ou le Service de Protection judiciaire (SPJ). L'aide est dite *volontaire* si la négociation aboutit à l'accord sur un programme proposé par le conseiller de l'Aide à la jeunesse (SAJ), et *contrainte* lorsqu'aucun accord n'est trouvé. Dans ce dernier cas, le dossier est judiciairisé, l'aide devient donc contrainte et est exécutée par le directeur de l'Aide à la jeunesse (SPJ).

Les autorités mandantes travaillent de concert avec des services d'initiative privée (comme le SASE) mandatés pour travailler à la mise en place concrète de ces programmes d'aide. L'objectif est d'éviter les situations de danger créées par des parents à l'égard de leur enfant ou du jeune à l'égard de lui-même (voire à l'égard de la société dans le cas d'un jeune jugé pour un fait qualifié d'infraction). Ces instances font le pari qu'il est ainsi possible de transformer profondément la personne aidée afin qu'elle intègre et fasse sienne des normes communément partagées auxquelles elle n'adhérerait pas forcément, voire qu'elle ne connaissait pas. C'est ce seul changement – durable – qui garantirait la non-récidive de comportements jugés inadéquats sans qu'il soit encore nécessaire de contraindre pour y arriver.

Or, induire un tel changement pose des difficultés pour les professionnels, qui se sentent souvent piégés par le caractère jugé contraignant de leur intervention. Ils disent avoir la plupart du temps affaire à des individus qui ont été poussés par un ou des tiers (instituteurs, CPMS, médecin, voisin, etc.) à émettre une demande ou à accepter une mesure d'aide, et à devoir ensuite composer avec une demande qui ne serait pas pour eux « réellement » volontaire. Cette situation impossible met bien en évidence ce qui pose problème dans toute situation où

l'une des deux personnes oblige l'autre à faire quelque chose, alors même que cette action ne peut être efficace que si elle est désirée par le bénéficiaire, entraînant sa coopération active (Marquis, 2014). Comme le montre l'extrait suivant, cette coopération est indispensable – au moins d'un point de vue pratique – afin qu'un bénéficiaire entreprenne activement les démarches requises pour prendre adéquatement en charge son enfant (ou lui-même s'il s'agit d'un jeune).

[Extrait d'un entretien avec un éducateur spécialisé de l'équipe.]

«A: [...] Ou bien des fois, ils ont tout à fait envie qu'on vienne travailler chez eux, mais pour éduquer leur enfant, pour lui dire «faut punir cet enfant», «il faut lui apprendre», sans avoir envie de se remettre en question, si tu veux. Et ils font pas forcément le lien entre la situation problématique et leur comportement en tant que parent. Ce qui est le cas pour les Demol: [eux, c'est] «il faut que vous régliez le problème de mon fils, ça je veux, mais moi je ne dirai rien sur mon fonctionnement familial, mon fils ne dira rien sur comment ça fonctionne à la maison. Et personne ne nous dira rien sur nous, mais il faut que vous régliez ce problème des absences à l'école», par exemple.»

Cet extrait montre bien deux choses. Premièrement, le caractère non binaire du rapport à l'offre, qui implique de le penser plutôt en termes de degrés. Les parents Demol sont ici à la fois en demande («venir travailler chez eux», «éduquer leur enfant») et en non-demande («sans avoir envie de se remettre en question»). Deuxièmement, cette demande partielle implique très souvent de la part des professionnels un travail de conversion de la contrainte en adhésion; plusieurs travaux en ont d'ailleurs fait leur objet d'étude (Marques, 2010; Béliard & Le Goff, 2018) en insistant sur la dimension «épaisse» et fragile [de la demande] qu'il s'agit de construire, maintenir, renforcer au cours des semaines» (*ibid.*, 2018: 40). Ce travail s'apparente donc à une action permanente sur des représentations, pour transformer le regard des bénéficiaires à la fois sur l'aide qui leur est apportée – souvent jugée intrusive et menaçante – et sur l'aide sociale en général – de façon à préparer le relais vers d'autres services. L'objectif visé par le SASE est en effet de rendre les bénéficiaires autonomes: c'est-à-dire être capables de savoir où et comment mobiliser de l'aide pour faire face à leurs difficultés, et de façon générale pouvoir gérer eux-mêmes leur quotidien, avec leurs enfants ou en tant que jeune adulte. Comme me l'expliquait un professionnel, les intervenants doivent être «biodégradables», et petit à petit s'évaporer.

2. «Auprès de qui» intervenir et «comment»? La situation de la famille Demol

Comment les professionnels tentent-ils de s'évaporer? La famille Demol servira d'appui pour le comprendre. Nous verrons que pour pouvoir le faire, il leur faut répondre à deux questions: auprès de qui intervient-on, et par conséquent, comment le faire?

2.1. De la présomption de compétence à l'évaluation des comportements

Pourquoi les Demol posent-ils des difficultés à l'équipe? Selon le SASE, M. Demol, à l'entame de son cinquième mandat (SPJ) avec le SASE, estime toujours que «ce n'est pas [sa] faute», et parle de «virus qui contamine les enfants les uns après les autres» pour justifier le fait que ces derniers adoptent des comportements qui lui posent problème (parce qu'ils font intervenir des services sociaux chez lui). Il laisse ainsi entendre qu'il n'a pas de prise là-dessus, puisque c'est le «virus». Cette posture pose une difficulté, car elle extériorise la responsabilité du changement: les Demol ne voient pas de «lien entre la situation-problème et leur comportement en tant que parent». Or, si les professionnels attendent une forme de coopération active de la part des bénéficiaires, cela suppose le partage d'une certaine définition de la situation, et notamment d'une façon d'attribuer les responsabilités. Ici, rien n'est donc mis en place, «ne serait-ce que faire les certificats médicaux pour justifier les absences» (à l'école) pour que la situation évolue. Par ailleurs, un intervenant expliquait qu'«il n'y a pas de mouvement possible en termes de changement de posture», celle-ci, «malgré toutes les tentatives», ne se transformant pas. Enfin, les parents Demol n'ont pas démontré qu'ils prenaient en compte l'intérêt de leurs enfants, pour lesquels les professionnels s'inquiètent. Cela pousse ceux-ci à considérer que, placés, «les enfants [auraient] un cadre alimentaire et hygiénique et de sécurité» dont ils ne bénéficient pas chez eux.

Trois éléments sont pris en compte de façon intriquée par les intervenants pour évaluer le comportement des bénéficiaires: la posture, le «chemin» (la temporalité), et l'intérêt de l'enfant. Tous trois s'évaluent à chaque fois très concrètement par l'évaluation de la mise en place ou non par les familles de «quelque chose» qui fait bouger la situation vers une meilleure prise en compte de cet intérêt. On peut considérer de façon large que le critère d'appréciation des comportements est celui de l'autonomie entendue comme le fait de «ne pas dépendre de», d'agir par soi-même et de façon responsable. Ainsi, avant d'inter-

venir, les professionnels se posent systématiquement ces questions: le comportement des parents témoigne-il d'une certaine autonomie? Que pouvons-nous estimer être en droit d'attendre d'eux? Ici aussi il est primordial de penser l'autonomie ou la responsabilité en termes de degrés: en effet, si les parents peuvent être jugés capables de mettre en place des choses, ils le sont rarement complètement. Les professionnels doivent donc s'ajuster en permanence en fonction du contexte dans lequel les différentes décisions des familles sont prises: s'il s'agit d'une action ou inaction irresponsable mais tolérable car ne nuisant « pas trop » à l'intérêt de l'enfant, ou s'il s'agit d'une action ou inaction atypique à leurs yeux, mais dont les effets positifs restent à voir, et là aussi tant que cela ne met pas en danger l'enfant.

Les intervenants n'évaluent toutefois pas seulement le degré d'autonomie et de responsabilité des bénéficiaires, ils envisagent aussi leur propre part de responsabilité dans ce travail éducatif, se demandant sans cesse s'ils ont tout tenté pour leur permettre de devenir autonomes et responsables? Et pour cause: à leurs yeux, les familles sont à priori compétentes – idée-phare développée par un pédopsychiatre spécialisé en thérapie familiale, connu dans le secteur de l'aide à la jeunesse pour son ouvrage *La compétence des familles* (1995), dont l'équipe m'a parlé et qui induit chez ces professionnels l'idée que les familles et les jeunes sont toujours présumés capables... jusqu'à preuve du contraire. Il revient donc aux intervenants de tout faire pour activer les compétences des bénéficiaires, en évaluant constamment la qualité du lien qu'ils sont parvenus à établir avec eux, nécessaire pour favoriser une disposition à activer eux-mêmes leurs propres compétences. C'est aussi pourquoi il est important pour les professionnels d'apercevoir le moment adéquat pour « lâcher » et « arrêter d'y croire ». Le critère temporel, l'évaluation du chemin parcouru, sont donc primordiaux pour interpréter et évaluer leurs comportements.

2.2. « Il faut réfléchir à "comment présenter ça à la famille" »

Si les professionnels ont besoin de savoir auprès de qui ils interviennent, c'est pour pouvoir ensuite ajuster leur intervention selon trois types: le « laisser faire », le « faire pour » ou le « faire faire » (Velprey, 2008: 245). L'agencement de ces différents registres d'action doit être compris et analysé de façon dynamique et non linéaire en fonction des objectifs que se donnent les intervenants, et qui correspondent à ce qu'ils estiment être en droit d'attendre des bénéficiaires.

Lorsqu'il s'agit d'« accrocher » les familles et les jeunes – soit d'éta-

blir un lien pour construire une forme de demande, d'acceptation ou de consentement –, c'est principalement le «laisser faire» et le «faire pour» qui sont mobilisés. En ces occasions, les familles et les jeunes sont caractérisés comme incapables, ou peu capables et réticents à consentir à l'aide contrainte. Les professionnels vont donc s'adapter au rythme des bénéficiaires (même parfois très lent), car ici l'objectif est d'abord d'accueillir, sans demander de s'engager dans un travail éducatif. Ils sont donc prêts à faire beaucoup de choses pour y parvenir, quitte à s'écarter pour cela de la conception courante de leurs interventions éducatives et à attendre très peu des familles et des jeunes.

Bien entendu, cet objectif ne constitue jamais une fin en soi, et l'équipe justifie sa poursuite par le fait que l'on cherche par cet «accrochage» à engager les bénéficiaires dans le travail en espérant pouvoir ensuite (ou conjointement) entreprendre – second objectif – un processus de «transformation et d'autonomisation» où il s'agit de décrocher les familles et les jeunes par rapport aux intervenants; c'est-à-dire de transformer, voire rompre, un lien de dépendance, en tant que professionnels «biodégradables» (rendre les bénéficiaires autonomes ou indépendants).

Pour savoir si ces derniers sont en mesure de passer d'un objectif à l'autre (accrocher ou décrocher), on se demandera par exemple si, les conditions de vie de madame ayant changé, on doit considérer qu'elle est toujours incapable de mettre en place un réel travail éducatif, ou s'il est à présent possible d'en attendre davantage d'elle. On mobilisera ici les registres d'action du «faire pour» et du «faire faire». L'enjeu et la principale épreuve étant alors de parvenir à déterminer quand, pour obliger les familles et les jeunes à collaborer et donc à «faire pour», il est nécessaire de recourir à la contrainte (les jugeant incapables de prendre eux-mêmes de bonnes décisions); et quand il est possible de les convaincre sur le bien-fondé des propositions et donc d'amener à «faire faire» des bénéficiaires jugés capables de s'engager dans un travail éducatif.

La question ne peut bien sûr se résoudre qu'en fonction de chaque situation. Celle des Demol a ceci d'intéressant qu'elle permet de rendre compte du fait qu'il s'agit toujours pour les professionnels d'amener autant que possible à «faire faire», même lorsque les parents ne collaborent pas activement et qu'ils sont jugés incapables de mettre en place des choses pour améliorer la situation de leurs enfants; l'intérêt est de comprendre comment les intervenants «font-ils faire»? Pour les sociologues qui privilégieraient le fait de dévoiler des rapports de

domination structurant le «travail sur autrui», les modes d'intervention du SASE seraient plutôt lus comme du «volontarisme contraint», c'est-à-dire comme opérant par la menace d'une sanction négative. Et ce, même si ce service intervient aussi dans le cadre d'une aide dite volontaire, car même dans ce cas plane la menace d'une judiciarisation et donc d'une aide contrainte («si vous ne collaborez pas, le dossier va passer au tribunal, donc vous n'aurez plus beaucoup le choix»). Même si cette menace est présente, ce serait une erreur d'en déduire que les professionnels ne font qu'y recourir afin d'induire un changement chez l'autre, ou bien que les bénéficiaires n'agiraient qu'afin de l'éviter. Au contraire, comme me l'expliquait une intervenante, «l'enjeu pour les professionnels c'est de ne pas travailler avec cette menace-là»; ils cherchent plutôt à accompagner cette aide non demandée pour que l'aide initialement suggérée et/ou imposée devienne progressivement librement choisie.

Mais hors la menace et le chantage, que reste-t-il? Ce que Anne Lovell appelle la persuasion (1996), une forme de connivence qui implique confiance et acceptation chez l'autre et permet au professionnel d'amener quelqu'un à faire ou à ne pas faire quelque chose. Cette connivence suppose le partage d'un certain nombre de normes et de valeurs entre les deux parties, qui peuvent mettre fin à la relation si elles le décident (en assumant alors les conséquences de ce choix).

Revenons à notre exemple. Maher, l'intervenant auprès des Demol, a dû se résoudre à «faire pour», vu l'incapacité de la famille à se mobiliser (ils n'honoraient plus les rendez-vous et ne répondaient plus aux appels). Il a donc dû les avertir qu'il devra faire état à la juge de cette impossibilité de collaborer en lui suggérant un placement des enfants. Pourtant, après cela, il a cherché à trouver une façon de continuer à collaborer malgré cette décision. En effet, s'il a dû contraindre les parents à accepter le placement de leurs enfants, il a réfléchi avec l'équipe à la manière de limiter les conséquences de cette décision menaçante, toujours dans le but de favoriser une marge de liberté dans le cadre de la contrainte. Il s'agissait alors de chercher à convaincre les Demol de travailler précisément la question du placement, c'est-à-dire de le reconsidérer et de l'accepter pour pouvoir ensuite négocier avec la juge un placement en internat (avec retour le weekend) plutôt qu'en institution (sans ce retour). Or, Maher avait perdu le lien de confiance avec la famille, et l'option envisagée pour «réaccéder à la famille» fut d'intervenir désormais en binôme sur cette situation. L'échange suivant porte sur la meilleure façon aux yeux de l'équipe d'amener cette proposition.

[2 septembre 2020.]

Claudia (psychologue): « J'ai l'impression que ça [l'idée de binôme] peut être décidé entre nous, et après proposer éventuellement au SPJ, aux parents le 9... mais ça dépend aussi de la réaction des parents. De dire «bah non non pas du tout, on ne veut personne».

– Maher (éducateur spécialisé): Ou bien alors leur dire, ils ont pas le choix.

– Claudia: Mmh... [pas très convaincue.]

– Maher: C'est possible qu'ils aient pas le choix.

[Silence.]

– Mathieu (sociologue): Moi, je pense que c'est une bonne idée, mais effectivement il faut réfléchir à «comment», parce que «ils ont pas le choix», bah ils risquent de se braquer, enfin de continuer à se braquer comme ils se braquent déjà; ou alors, il faut essayer de l'amener un peu différemment, et c'est là où enfin, voilà, il faut être un peu stratégique, je pense, si on veut que ça puisse créer quelque chose, faut l'amener d'une certaine manière. Alors je n'ai pas d'idée, là, comme ça, mais, parce que je crois que juste imposer et dire «voilà, on vous met un deuxième intervenant, c'est comme ça, vous avez pas le choix», je pense qu'ils vont continuer sur la même lancée. Là, on risque de passer à côté de l'objectif. Donc, moi je trouve que c'est une bonne idée, mais il faut réfléchir à «comment présenter ça à la famille», «comment l'amener». »

Si Mathieu estime nécessaire de ne pas imposer cette proposition, contrairement à ce que suggère Maher, c'est parce que cela risquerait selon lui de «braquer» les parents et de compromettre cette tentative de «faire faire». Ainsi, en date du 2 septembre 2020, l'équipe tentait tout pour favoriser l'adhésion des parents, présumés, jusqu'à ce jour encore, capables d'activer leurs compétences.

3. Le travail du SASE, une affaire de *match de foot* ?

Répondre à la question «auprès de qui» pour déterminer «comment intervenir», c'est pour les professionnels procéder à un travail d'enquête que l'on peut comprendre comme un repérage de la place que chacun – le SASE, le mandant, la famille, les autres intervenants, etc. – occupe au sein d'une configuration, au sens de Norbert Elias. Celui-ci suggère de penser cette place à l'aide de la métaphore d'un match de football, pour montrer l'impossibilité de «comprendre les actions et ce que ressentent les membres d'une équipe si on les observait indépendamment des actions et des sentiments de l'autre équipe»; et pour montrer l'intérêt de «reconnaître que les actions de chaque

équipe s'imbriquent constamment et que les deux équipes opposées forment donc une configuration unique» (Elias & Dunning, 1994, p. 70; cité par André Ducret, 2011: 17). En repérant à qui ils ont affaire, les intervenants se repèrent dans cette configuration pour ensuite déterminer la bonne place à y prendre, afin notamment de construire un lien de confiance avec les bénéficiaires, nécessaire à une coopération active. Ces différentes interprétations et les décisions qui en découlent ne sont jamais à l'abri du risque d'arbitraire; les intervenants le savent, et c'est pourquoi elles font l'objet d'une discussion constante entre eux.

Parvenir à rendre compte de cet aspect de la réalité faite de moments de doutes, d'hésitations ou d'indéterminations, suppose de s'armer d'outils conceptuels à même de la saisir. La métaphore du match de foot pour parler du concept de configuration répond bien à cet objectif, en insistant d'une part sur le caractère incertain du résultat du jeu malgré la nécessité pour les adversaires d'anticiper, et d'autre part sur la nécessité de s'adapter en faisant preuve de créativité via différentes stratégies. Mais cette métaphore montre aussi combien il est nécessaire, pour comprendre ce qui se joue, d'admettre que c'est la relation qui prime, au sens où chacune des équipes doit se référer à l'autre pour construire son jeu. L'émergence de cette configuration doit être comprise comme un effet de l'interdépendance sociale des différents acteurs en présence. Comme le rappelle Alain Ehrenberg, le sociologue ne doit pas oublier que «le conditionnel est le temps de la vie sociale» (in Velpy, 2012: 17).

Et s'il est crucial de comprendre qu'il s'agit d'un système de relations interdépendantes, il ne faut pas oublier qu'il s'agit aussi de relations asymétriques – ce que la référence à cette métaphore du match de football ne permet pas de voir. Mais justement, comment le (faire) voir? Sans préjuger du terme des actions, c'est-à-dire sans recourir à des catégories descriptives à priori qui ne soient pas celles utilisées par les différents acteurs. «Ce qu'il importerait de faire au contraire serait de s'attacher à décrire *en détail* ce qui fait d'une action le genre d'action qu'elle est en prenant le parti de découvrir quelles sont les catégories descriptives concrètement utilisées par les individus engagés dans le cours de l'action en commun qui les réunit» (Ogien, 2014: 91). Par exemple, parler uniquement de contrainte pour décrire le mode d'intervention des professionnels serait de ce point de vue manquer de justesse.

Bibliographie

- Ausloos, G. (1995). *La compétence des familles. Temps, chaos, processus*. Toulouse : Érès.
- Béliard, A., & Le Goff, A. (2019). Desserrer des contraintes, structurer des choix. Le travail des professionnelles des équipes spécialisées Alzheimer. In *Contrainte et consentement en santé mentale. Forcer, influencer, coopérer*, 39-52. Presses universitaires de Rennes.
- Champy, F. (2015). Pourquoi le soin n'est pas qu'une question de technique. La «sagesse pratique» dans les activités médicales et paramédicales. In *Soigner (l')humain. Manifeste pour un juste soin au juste coût*, 165-179. Rennes : Presses de l'EHESP, coll. «Controverses».
- Ducret, A. (2011). Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber. In *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.3459>
- Ehrenberg, A. (2010). *La société du malaise*. Paris : Odile Jacob.
- Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris : Fayard.
- Lovell, A.M. (1996). Coercion and Social Control. In *Coercion and Aggressive Community Treatment*, 147-166. Edited by D.L. Dennis & J. Monahan. Boston, MA: Springer US.
- Marques, A. (2010). *Construire sa légitimité au quotidien : le travail micropolitique autour d'une Equipe Mobile de Psychiatrie-Précarité*. [Thèse]. Paris : EHESS.
- Marquis, N. (2014). *Du bien-être au marché du malaise. La société du développement personnel*. Paris : PUF.
- Ogien, A. (2014). Revenir à l'ordinaire, l'exercice de la connaissance en situation d'intervention. In *Raison publique* 18(1), 77-91. doi: 10.3917/rpub.018.0077
- Ravon, B., & Vidal-Naquet, P. (2018). Les épreuves de professionnalité, entre auto-mandat et délibération collective. L'exemple du travail social. In *Rhizome* 67(1), 74-81. doi: 10.3917/rhiz.067.0074
- Velpry, L. (2008). *Le quotidien de la psychiatrie. Sociologie de la maladie mentale*. Paris : Armand Colin.

Notes

- (1) Je voudrais remercier Nicolas Marquis, Cédric Tant et Louis Bertrand pour leur précieuse relecture de cet article.
- (2) Note méthodologique : les extraits repris ici sont anonymisés et tirés d'une enquête ethnographique au sein d'un SASE, consistant en une série d'observations de réunions d'équipe hebdomadaires ainsi que d'entretiens compréhensifs depuis janvier 2020. Il ne s'agit donc pas d'observations directes de leurs interactions avec les familles et les jeunes, mais de l'observation de leurs nombreuses discussions à propos de ce qu'ils sont en train de faire.